

PILIER III

au 31 décembre 2019



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Pilier III : Risques et adéquation des fonds propres

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Attijariwafa bank à son profil de risque.

I. Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe Attijariwafa bank

1- Cadre réglementaire Bank Al-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank Al-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank Al-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;

- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière. Bank Al-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

| Dénomination | Secteur d'activité | Pays | Méthode | % Contrôle | % Intérêt |
|---|--------------------------|---------------|---------|------------|-----------|
| Attijariwafa bank | Banque | Maroc | Top | | |
| Attijariwafa Europe | Banque | France | IG | 99,78% | 99,78% |
| Attijari International Bank | Banque | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| Attijariwafa bank Egypt | Banque | Egypte | IG | 100,00% | 100,00% |
| CBAO Groupe Attijariwafa Bank | Banque | Sénégal | IG | 83,07% | 83,01% |
| Attijari bank Tunisie | Banque | Tunisie | IG | 58,98% | 58,98% |
| La Banque Internationale pour le Mali | Banque | Mali | IG | 66,30% | 66,30% |
| Crédit du Sénégal | Banque | Sénégal | IG | 95,00% | 95,00% |
| Union Gabonaise de Banque | Banque | Gabon | IG | 58,71% | 58,71% |
| Crédit du Congo | Banque | Congo | IG | 91,00% | 91,00% |
| Société Ivoirienne de Banque | Banque | Côte d'Ivoire | IG | 67,00% | 67,00% |
| Société Commerciale De Banque | Banque | Cameroun | IG | 51,00% | 51,00% |
| Attijari bank Mauritanie | Banque | Mauritanie | IG | 100,00% | 67,00% |
| Banque Internationale pour l'Afrique Togo | Banque | Togo | IG | 56,50% | 56,50% |
| Wafasalaf | Crédit à la consommation | Maroc | IG | 50,91% | 50,91% |
| Wafabail | Leasing | Maroc | IG | 98,57% | 98,57% |
| Wafa immobilier | Crédit immobilier | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| Attijari Factoring Maroc | Affacturation | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| Wafa LLD | Location longue durée | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| Bank ASSAFA | Banque | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

À fin décembre 2019, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa Bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

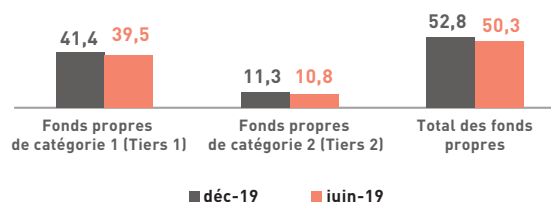
Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations² ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

(en milliers de dirhams)

| | Déc-19 | juin-19 |
|--|--------------------|--------------------|
| Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1) | 41 442 498 | 39 536 312 |
| Éléments à inclure dans les fonds propres de base | 51 308 413 | 50 188 863 |
| Capital social ou dotation | 2 098 597 | 2 098 597 |
| Réserves | 43 260 636 | 43 645 024 |
| Résultat net bénéficiaire non distribué | 3 099 160 | 1 607 962 |
| Intérêts minoritaires créditeurs | 3 415 998 | 3 440 049 |
| Écart de conversion | 244 290 | 224 929 |
| Fonds propres de base non éligibles | -810 267 | -827 698 |
| Éléments à déduire des fonds propres de base | -12 865 915 | -12 652 551 |
| Fonds propres de base après déduction (CET1) | 38 442 498 | 37 536 312 |
| Fonds propres additionnels (AT1) | 3 000 000 | 2 000 000 |
| Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) | 11 325 634 | 10 800 083 |
| Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans | 11 007 809 | 10 486 007 |
| Plus-values latentes résultant des titres de placement | 160 135 | 155 009 |
| Autres éléments | 157 690 | 159 068 |
| Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2) | 52 768 131 | 50 336 395 |

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2019, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de **10,32%** et le ratio de solvabilité s'élève à **13,14%**.

(en milliers de dirhams)

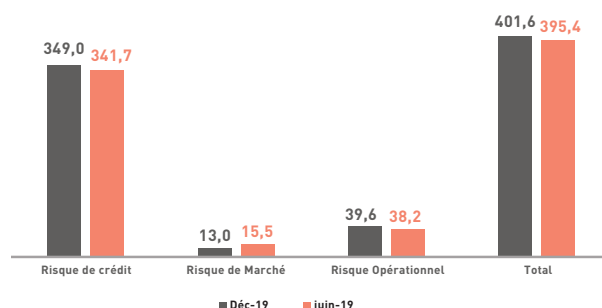
| | déc-19 | juin-19 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Fonds propres de catégorie 1 | 41 442 498 | 39 536 312 |
| Total fonds propres | 52 768 131 | 50 336 395 |
| Risques pondérés | 401 612 481 | 395 392 046 |
| Ratio sur fonds propres de base (T1) | 10,32% | 10,00% |
| Ratio de solvabilité | 13,14% | 12,73% |

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 31 décembre 2019, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à **401 612 481 KDH**. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

| | Pilier I | |
|-------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| | Risque Couvert | Méthode d'Évaluation et de Gestion |
| Risque de Crédit et de Contrepartie | ✓ | Méthode Standard |
| Risque de Marché | ✓ | Méthode Standard |
| Risque Opérationnel | ✓ | BIA (Basic Indicator Approach) |

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



1- Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels

2- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérés à 250%

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

| | déc-19 | | juin-19 | | Variation | |
|---|--------------------|---|--------------------|---|-------------------|----------------------------|
| | Actifs pondérés | Exigences en fonds propres ³ | Actifs pondérés | Exigences en fonds propres ³ | Actifs pondérés | Exigences en fonds propres |
| Risque de crédit bilan | 269 278 763 | 21 542 301 | 264 117 685 | 21 129 415 | 5 161 077 | 412 886 |
| Souverains | 17 486 108 | 1 398 889 | 16 916 195 | 1 353 296 | 569 913 | 45 593 |
| Établissements | 12 997 595 | 1 039 808 | 15 288 454 | 1 223 076 | -2 290 859 | -183 269 |
| Entreprises | 186 215 142 | 14 897 211 | 187 253 281 | 14 980 263 | -1 038 139 | -83 051 |
| Clientèle de détail | 52 579 918 | 4 206 393 | 44 659 755 | 3 572 780 | 7 920 162 | 633 613 |
| Risque de crédit hors bilan | 51 398 594 | 4 111 888 | 48 919 853 | 3 913 588 | 2 478 741 | 198 299 |
| Souverains | 3 014 711 | 241 177 | 1 900 430 | 152 034 | 1 114 281 | 89 142 |
| Établissements | 1 693 803 | 135 504 | 1 259 486 | 100 759 | 434 316 | 34 745 |
| Entreprises | 46 380 877 | 3 710 470 | 45 464 748 | 3 637 180 | 916 128 | 73 290 |
| Clientèle de détail | 309 204 | 24 736 | 295 189 | 23 615 | 14 015 | 1 121 |
| Risque de contrepartie⁴ | 1 668 081 | 133 446 | 938 608 | 75 089 | 729 472 | 58 358 |
| Établissements | 206 245 | 16 500 | 107 881 | 8 631 | 98 364 | 7 869 |
| Entreprises | 1 461 835 | 116 947 | 830 727 | 66 458 | 631 108 | 50 489 |
| Risque de crédit sur Autres Actifs⁵ | 26 606 585 | 2 128 527 | 27 712 317 | 2 216 985 | -1 105 732 | -88 459 |
| Risque de Marché | 13 044 607 | 1 043 569 | 15 500 525 | 1 240 042 | -2 455 918 | -196 473 |
| Risque Opérationnel | 39 615 902 | 3 169 272 | 38 203 057 | 3 056 245 | 1 412 845 | 113 028 |
| Total | 401 612 531 | 32 129 002 | 395 392 046 | 31 631 364 | 6 220 485 | 497 639 |

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

(en milliers de dirhams)

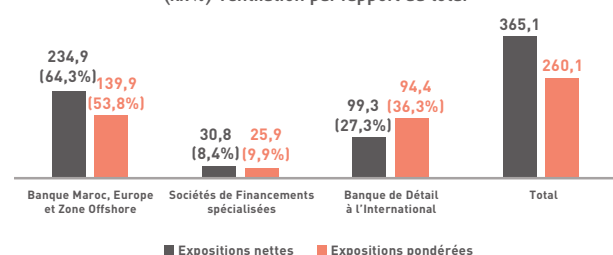
| | Expositions nettes avant ARC ⁶ (EAD) | | Expositions pondérées après ARC (RWA) | |
|---------------------------------------|---|-------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| | Bilan | Hors bilan ⁷ | Bilan | Hors bilan |
| Souverains | 44 358 199 | 12 147 108 | 17 486 108 | 3 014 711 |
| Institutions | 27 018 175 | 1 | 72 193 | |
| Établissements de crédit et assimilés | 21 564 705 | 6 512 207 | 12 925 401 | 1 693 803 |
| Clientèle entreprises | 200 701 138 | 122 234 117 | 186 215 142 | 46 380 877 |
| Clientèle de détail | 95 361 419 | 973 211 | 52 579 918 | 309 204 |
| Total | 389 003 637 | 141 866 645 | 269 278 763 | 51 398 594 |

• Ventilation du risque de crédit bilan par pôle d'activité

Le graphe ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées du risque de crédit bilan groupe par pôle d'activité.

Ventilation du risque crédit par pôle d'activité à fin décembre 2018 (en milliards de dhs)

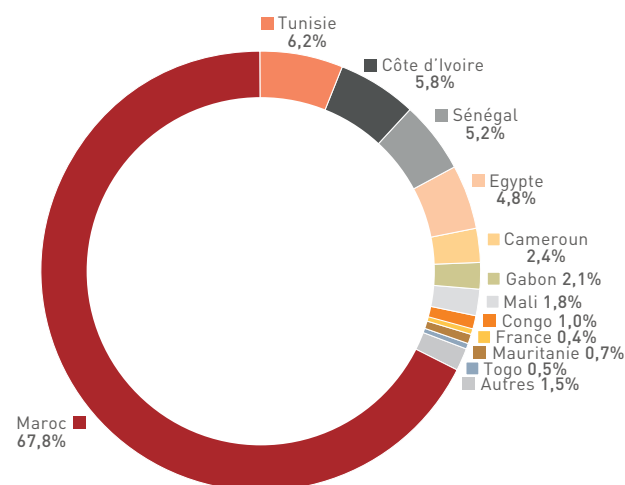
(xx%) Ventilation par rapport au total



• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Mauritanie et Congo) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Ventilation géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

À fin décembre 2019, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 29 841 075 KDH, soit une baisse de 26% par rapport à juin 2019. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 668 081 KDH soit une hausse de 78% en comparaison avec juin 2019.

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés.

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements.

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

(en milliers de dirhams)

| | Déc-19 | | Juin-19 | |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Expositions nettes | Expositions pondérées | Expositions nettes | Expositions pondérées |
| Souverains | 26 112 147 | - | 33 517 783 | - |
| Etablissements de crédit et assimilés | 1 453 624 | 206 245 | 278 241 | 107 881 |
| Entreprises | 2 275 304 | 1 461 835 | 6 390 028 | 830 727 |
| Total | 29 841 075 | 1 668 081 | 40 186 052 | 938 608 |

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif prudentiel relatif aux banques participatives, le risque de marché intègre désormais le risque sur les stocks ci-dessous :

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A)

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

• Risque sur les stocks

Le calcul du risque sur les stocks concerne les actifs détenus par la banque participative en vue de leur revente ou leur location à travers respectivement des contrats Mourabaha ou Ijara.

L'exigence en fonds propres au titre du risque sur les stocks est calculée suivant la méthode dite simplifiée (cf. article 56, Partie V de la circulaire 9/W/2018 relative aux exigences en fonds propres des banques participatives, selon la méthode standard) retenant 15% de la valeur de l'actif détenu en stock.

• Exigences en fonds propres des différents types du risque marché

(en milliers de dirhams)

| Exigences en fonds propres | Déc-19 | juin-19 |
|---------------------------------------|----------------------|------------------|
| Risque de taux | 970 127 | 1 075 851 |
| Risque spécifique de taux | 300 248 | 277 294 |
| Risque général de taux | 669 878 | 798 557 |
| Risque sur titres de propriété | 32 542 | 17 847 |
| Risque de change | 0⁸ | 146 344 |
| Risque sur les stocks | 40 899 | - |
| Risque sur produits de base | - | - |
| Total | 1 043 569 | 1 240 042 |

8) l'exigence en fonds propre au titre du risque de change est nulle car la position de change inférieure à 2% des fonds propres de base

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

• Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité

(en milliers de dirhams)

| Exigence en Fonds Propres | Banque Maroc, Europe et Zone Offshore | Sociétés de Financements Spécialisées | Banque de Détail à l'International | Total |
|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------|
| Juin-19 | 1 615 567 | 354 967 | 1 085 711 | 3 056 245 |
| Déc-19 | 1 661 936 | 361 531 | 1 145 805 | 3 169 272 |

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.

| Sûretés réelles | Sûretés personnelles |
|--|---|
| Nantissement cash, Nantissement Titres/OPCVM ... Hypothèques | Caution solidaire, Assurance, Dérivés de crédit |
| Réglementation Bank Al-Maghrib suivant l'approche standard | |
| Critères d'éligibilité | |

• Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit

Le Groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

- Les suretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent.

Ci-après un comparatif des suretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

| | Approche standard | Approche avancée | |
|--|-------------------|------------------|------|
| | | IRBF | IRBA |
| Sûretés financières | | | |
| • Liquidités/DAT/OR | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Titres de dettes | | | |
| - Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB- | ✓ | ✓ | ✓ |
| - Autres émetteurs ≥ BBB- | ✓ | ✓ | ✓ |
| - Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne) | X | X | ✓ |
| • Actions | | | |
| - Indice principal | ✓ | ✓ | ✓ |
| - Bourse reconnue | ✓ | ✓ | ✓ |
| - Autres | X | X | ✓ |
| • OPCVM et Fonds d'investissement | ✓ | ✓ | ✓ |
| Sûretés réelles | | | |
| • Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Autres sûretés immobilières à condition de : | | | |
| - Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté | X | ✓ | ✓ |
| - Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté | | | |
| Sûretés personnelles | | | |
| • Souverains banques et autres entités ≥ A- | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Autres entités < A- | X | X | ✓ |
| • Entités non notées | X | X | ✓ |
| Dérivés de crédit | | | |
| • Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A- | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Autres | X | ✓ | ✓ |

• Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et suretés réelles et financières à décembre 2019 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à décembre 2019 :

(en milliers de dirhams)

| Déc-19 | |
|--|--------------------|
| Garanties et sûretés | 190 864 593 |
| Garanties | 15 708 600 |
| Sûretés réelles ⁹⁾ et financières | 175 155 993 |
| EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard | 108 730 966 |
| Garanties | 15 708 600 |
| Sûretés réelles et financières | 93 022 366 |
| - Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel | 59 710 527 |
| - Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial | 6 359 627 |
| - Autres | 26 952 212 |

⁹⁾ Suretés réelles au niveau du siège.

III. Éléments d'information sur base individuelle des filiales significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

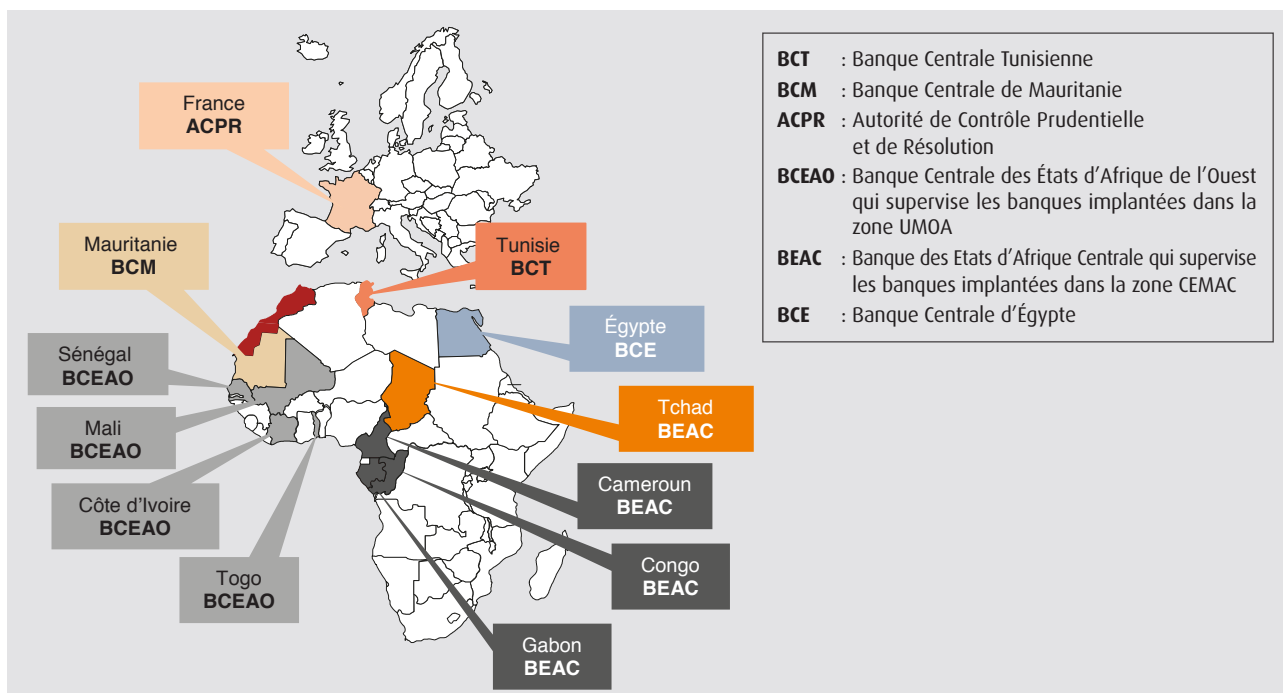
Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring et Bank ASSAFA déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS).

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



2- Ratios des principales filiales

Ci-dessous les éléments d'information, relatifs à la solvabilité des filiales du Groupe. Le périmètre siège correspond aux encours portés par le siège.

| Entités | Régulateur | Minimum requis | Devise | FP réglementaire (milliers) | Risques pondérés (milliers) | Ratio global |
|------------------------------|-----------------|----------------|--------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|
| Attijariwafa bank | Bank Al-Maghrib | 12,00% | MAD | 38 869 809 | 264 448 648 | 14,70% |
| Wafasalaf | Bank Al-Maghrib | 12,00% | MAD | 1 746 431 | 12 678 543 | 13,77% |
| Wafabail | Bank Al-Maghrib | 12,00% | MAD | 1 209 388 | 9 377 738 | 12,90% |
| Wafa Immobilier | Bank Al-Maghrib | 12,00% | MAD | 57 532 | 345 252 | 16,66% |
| Attijari Factoring Maroc | Bank Al-Maghrib | 12,00% | MAD | 275 872 | 1 810 042 | 15,24% |
| Attijari bank Tunisie | BCT | 10,00% | TND | 761 979 | 6 193 938 | 12,30% |
| Attijariwafa bank Egypt | BCE | 12,50% | EGP | 4 360 000 | 26 248 000 | 16,61% |
| Attijariwafa bank Europe | ACPR | 12,50% | EURO | 42 170 | 299 123 | 14,10% |
| UGB | BCEAC | 10,50% | FCFA | 32 201 000 | 209 717 550 | 15,35% |
| Société Ivoirienne de Banque | BCEAO | 10,37% | FCFA | 103 110 502 | 860 699 998 | 11,98% |

| Filiale (en milliers MAD) | Régulateur | Marge | Minimum de la marge de solvabilité | Ratio |
|---------------------------|------------|-----------|------------------------------------|-------|
| Wafa Assurance | ACAPS | 7 076 503 | 2 258 178 | 313% |

Cours de change : TND (3,4221) FCFA (0,01641) EUR (10,8956) EGP (0,5979).

IV. Pilotage interne du capital

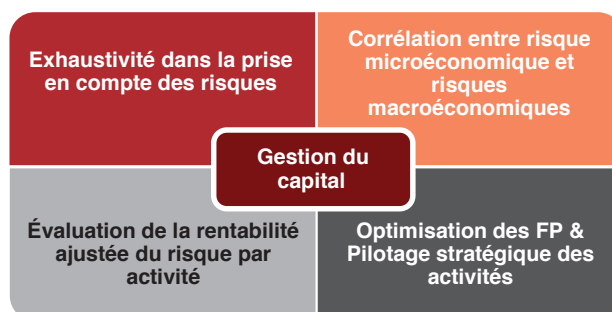
1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »



2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...) ;
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin juin 2019, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin 2018 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq organes de contrôle et de gestion, issus du Conseil d'Administration.

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), chargé de diriger la banque. Il est nommé par l'assemblée des actionnaires. Le CA comprend plusieurs membres, dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par le statut de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité de Direction Générale

Le comité de direction générale réunit les responsables des pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une mission de pilotage de la performance du groupe et veille à la mise en œuvre de la stratégie telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration.

| Membres | Fonction | Date d'entrée en fonction |
|-----------------------|-----------------------------|---------------------------|
| M. Mohamed EL KETTANI | Président Directeur Général | 2007 |
| M. Boubker JAI | Directeur Général Délégué | 2003 |
| M. Omar BOUNJOU | Directeur Général Délégué | 2004 |
| M. Ismail DOUIRI | Directeur Général Délégué | 2008 |
| M. Talal EL BELLAJ | Directeur Général Délégué | 2014 |

2- Comité de Coordination et de Synergies

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux Directeurs Généraux Délégués, le Comité de Coordination et de Synergies est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Coordination et de Synergies est composé des membres du Comité Exécutif et des responsables des principaux domaines d'activité.

| Membres du comité exécutif | Fonction |
|----------------------------|---|
| M. Mohamed EL KETTANI | Président Directeur Général |
| M. Omar BOUNJOU | Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe |
| M. Ismail DOUIRI | Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées |
| M. Talal EL BELLAJ | Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe |
| M. Hassan BEDRAOUI | Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations |
| M. Youssef ROUISSI | Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Corporate Banking, Markets & Investor Solutions |
| M. Mohamed SOUSSI | Directeur Exécutif - Responsable Capital Humain Groupe |
| M. Rachid KETTANI | Directeur Exécutif - Responsable Finances Groupe |

RÉSEAU

| | |
|--------------------------|--|
| M. Saâd BENWAHOUD | Directeur Général Adjoint - Responsable de la Région Rabat - Salé - Kenitra |
| M. Hassan BERTAL | Directeur Général Adjoint - Responsable Réseau Maroc |
| M. Othmane BOUDHAIMI | Directeur Exécutif - Responsable de la Région Sous-Massa-Sahara |
| M. Tarik BERNOUSSI | Directeur Exécutif - Responsable de la Région Oriental |
| M. Mohamed Karim CHRAIBI | Directeur Exécutif - Responsable de la Région Marrakech - Beni Mellal - Tafilalet |
| M. Rédouane EL ALJ | Directeur Exécutif - Responsable de la Région Responsable de la Région Casablanca - Settat |
| M. Khalid EL KHALIFI | Directeur Exécutif - Responsable de la Région Fès - Meknes |
| M. Rachid MAGANE | Directeur Exécutif - Responsable de la Région Tanger - Tetouan - Al Hoceima |

ENTITES CENTRALES

| | |
|------------------------|--|
| M. Jamal Ahizoune | Directeur Général Adjoint - Responsable de la Banque de Détail Afrique de l'Ouest & Afrique Centrale |
| M. Mouaouia ESSEKELLI | Directeur Général Adjoint - Responsable Filiales Financières Spécialisées |
| Mme Wafaa GUESSOUS | Directeur Général Adjoint - Responsable Logistique et Achats Groupe |
| Mme Malika EL YOUNSI | Responsable du Conseil Juridique Groupe |
| M. Jalal BERRADY | Responsable de la Banque Privée |
| M. Rachid KETTANI | Responsable Finances Groupe |
| Mme Soumaya LRHEZZIOUI | Responsable des Systèmes d'Information Groupe |
| M. Driss MAGHRAOUI | Responsable du Marché des Particuliers & Professionnels |

| | |
|---------------------------|---|
| Mme Yasmine ABOUDRAR | Directeur Exécutif - Responsable Stratégie & Développement Groupe |
| M. Jalal BERRADY | Directeur Exécutif - Responsable Banque Privée |
| M. Younes BELABED | Directeur Exécutif - Responsable Audit Général Groupe |
| Mme Saloua BENMEHREZ | Directeur Exécutif - Responsable Communication Groupe |
| Mme Bouchra BOUSSERGHINE | Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe |
| M. Rachid EL BOUZIDI | Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail |
| M. Ismail EL FILALI | Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe |
| Mme Malika EL YOUNSI | Directeur Exécutif - Responsable Conseil Juridique Groupe |
| M. Réda HAMEDOUN | Directeur Exécutif - Responsable de la Banque de Détail Afrique du Nord |
| M. Karim Idrissi KAITOUNI | Directeur Exécutif - Responsable Marché de l'Entreprise |
| Mme Soumaya LRHEZZIOUI | Directeur Exécutif - Responsable Systèmes d'Information Groupe |
| M. Driss MAGHRAOUI | Directeur Exécutif - Responsable Marché des Particuliers, Professionnels |

3- Autres Comités issus du Conseil d'Administration

• Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce Comité est chargé du pilotage, de la surveillance et de la gestion des activités stratégiques de la Banque, de ses différents métiers tant au niveau national qu'à l'international. Il examine également, avant leur approbation par le Conseil d'Administration, les grands achats du Groupe et les opérations immobilières significatives.

| Membres | Fonction |
|-------------------------------|---|
| M. Mohamed EL KETTANI | Président Directeur Général Attijariwafa bank |
| M. Hassan OURIAGLI | Administrateur - Représentant AL MADA |
| M. Abdelmjid TAZALOUI | Administrateur |
| M. Aymane TAUD | Administrateur |
| M. José REIG | Administrateur |
| Membres non permanents | |
| M. Omar BOUNJOU | Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe |
| M. Ismail DOURI | Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées |
| M. Talal EL BELLAJ | Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe |
| M. Hassan EL BEDRAOUI | Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations |
| M. Youssef ROUISSI | Directeur Général Adjoint - Responsable Corporate Banking, Markets & Investor Solutions |
| Secrétaire du Comité | |
| Mme Wafaâ GUESSOUS | Directeur Général Adjoint - Logistique et Achats Groupe |

• Comité des Risques Groupe :

Le Comité des Risques Groupe est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, en vue d'assister le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée.

Le Comité des Risques Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

| Membres | Fonction |
|-------------------------------|--|
| Membres permanents | |
| M. Abdelmjid TAZLAOUI | Président du Comité |
| M. Aymane TAUD | Administrateur |
| M. José REIG | Administrateur |
| M. Lionel ZINSOU | Administrateur Indépendant |
| Membres non permanents | |
| M. Talal EL BELLAJ | Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe |
| M. Younes BELABED | Directeur Exécutif - Audit Général Groupe |
| Mme. Bouchra BOUSSERGHINE | Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe |

Secrétaire du Comité :

Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ Responsables des Affaires Générales

• Comité d'Audit Groupe :

Le Comité d'Audit Groupe analyse les comptes du Groupe, examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité des services d'audit interne et externe, veille au renforcement de l'indépendance de l'audit interne.

Le Comité d'Audit Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

| Membres | Fonction |
|-------------------------------|--|
| Membres permanents | |
| M. Abed YACOUBI-SOUSSANE | Président du Comité |
| M. Abdelmjid TAZLAOUI | Administrateur |
| M. Aymane TAUD | Administrateur |
| M. José REIG | Administrateur |
| M. Aldo OLCESE | Administrateur Indépendant |
| Membres non permanents | |
| M. Talal EL BELLAJ | Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe |
| M. Younes BELABED | Directeur Exécutif - Audit Général Groupe |
| Mme Bouchra BOUSSERGHINE | Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe |
| M. Rachid KETTANI | Directeur Exécutif - Finances Groupe |
| Secrétaire du Comité | |
| Mme Bouchra BOUSSERGHINE | Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe |

• Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe :

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe soumet au Conseil les propositions relatives au dispositif de gouvernance, à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des principaux dirigeants du Groupe.

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe se réunit au 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président

Il est réparti en trois sous-comités :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

| Membres | Fonction |
|------------------------------|---------------------------------------|
| M. Mohammed Mounir EL MAJIDI | Administrateur - Représentant SIGER |
| M. Hassan OURIAGLI | Administrateur - Représentant AL MADA |

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

| Membres | Fonction |
|------------------------------|---|
| M. Mohammed Mounir EL MAJIDI | Administrateur - Représentant SIGER |
| M. Hassan OURIAGLI | Administrateur - Représentant AL MADA |
| M. Abdelmjid TAZLAOUI | |
| M. Mohamed EL KETTANI | Président Directeur Général Attijariwafa bank |
| M. José REIG | Administrateur |

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

| Membres | Fonction |
|-----------------------------|--|
| M. Mohamed EL KETTANI | Président Directeur Général Attijariwafa bank |
| M. Hassan OURIAGLI | Administrateur - Représentant AL MADA |
| M. Abdelmjid TAZLAOUI | Administrateur |
| M. José REIG | Administrateur |
| Secrétaire du Comité | |
| M. Mohamed SOUSSI | Directeur Exécutif - Responsable Capital Humain Groupe |

• Comité des Grands Crédits Groupe :

Le Comité des Grands Crédits Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, est chargé de statuer sur les engagements et les opérations de recouvrement dépassant un certain seuil Groupe avant leurs ratifications par le Conseil d'Administration

Le Comité des Grands Crédits Groupe est présidé par le Président Directeur Général. Il est composé de 4 membres (dont le Président Directeur Général), désignés parmi les membres du Conseil. Le Comité des Grands Crédits Groupe se réunit au moins 1 fois par mois et peut être convoqué à tout instant à l'initiative du Président lorsqu'il le juge nécessaire, que l'opération ou la transaction revêt un caractère urgent ou que l'actualité de la Banque le requiert.

| Membres | Fonction |
|-------------------------------|---|
| Membres permanents | |
| M. Mohamed EL KETTANI | Président Directeur Général Attijariwafa bank |
| M. Hassan OURIAGLI | Administrateur - Représentant AL MADA |
| M. Aymane TAUD | Administrateur |
| M. José REIG | Administrateur |
| Membres non permanents | |
| M. Ismaïl DOURI | Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées |
| M. Talal EL BELLAJ | Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe |
| Secrétaire du Comité | |
| M. Talal EL BELLAJ | Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe |



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 098 596 790 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com